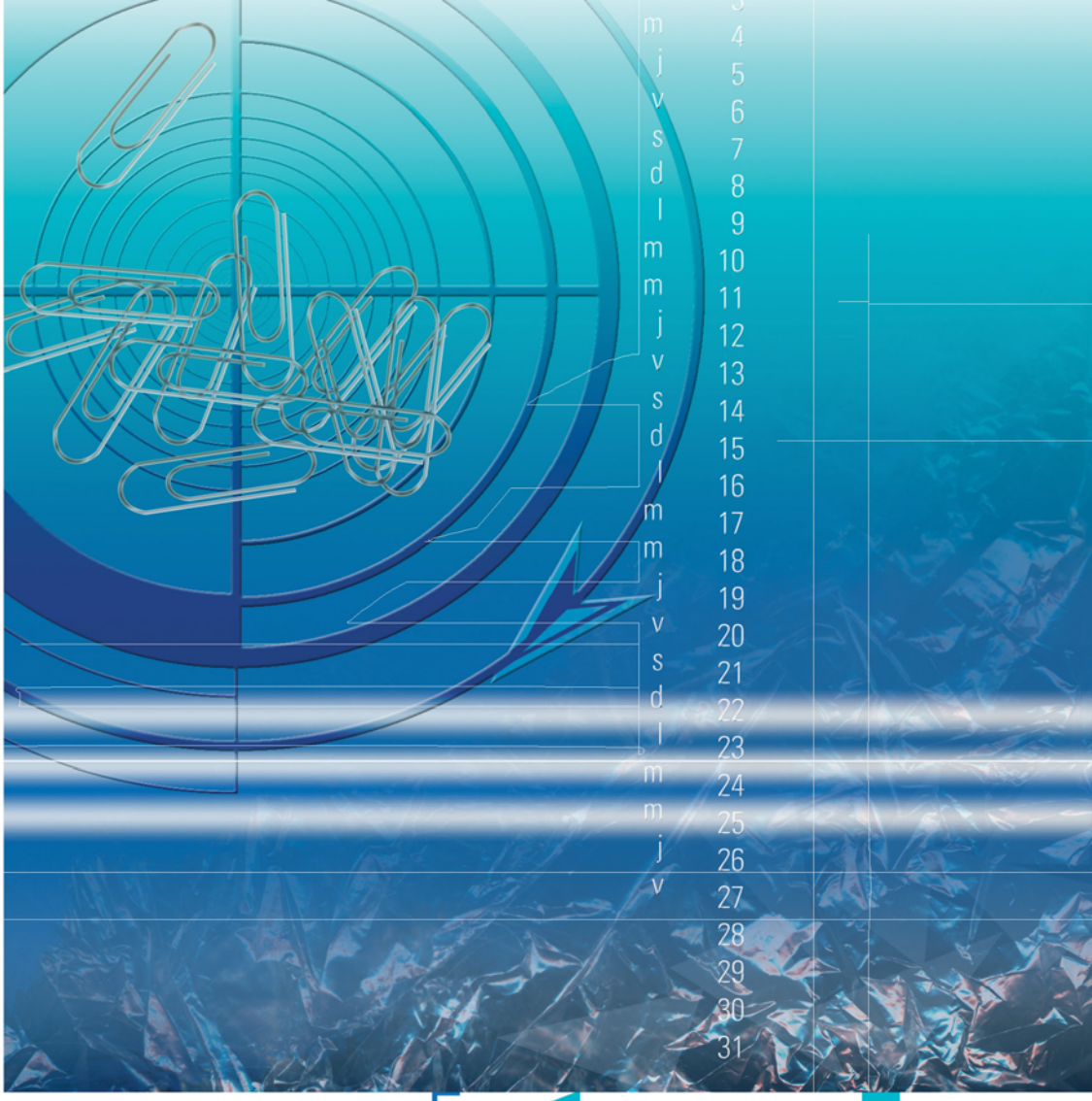

Bulletin académique

n° 641

du 1er septembre 2014

académie Aix-Marseille

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Bulletin académique n° **641** du **1er septembre 2014**

Sommaire

Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques	
- Restructuration de la division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques du rectorat à la rentrée scolaire 2014	**1**
Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération	
- Programme individuel d'échanges scolaires franco-allemand au sein des partenariats académiques avec les Länder de Hambourg et de Basse-Saxe adossé au dispositif « Brigitte Sauzay » - Campagne 2015	**4**
- Office Franco-Allemand pour la Jeunesse - Programme « Brigitte Sauzay » d'échanges individuels d'élèves de moyenne durée entre la France et l'Allemagne - hors partenariats académiques	**8**
- OFAJ - Programme d'échanges Voltaire - Campagne 2015-2016	**10**
- Echanges franco-allemands - Projets-in / In-projekte, réseau des projets scolaires franco-allemands, interculturels, interdisciplinaires et innovants - Appel à projets pour l'année 2015	**12**

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
RECTORAT DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
DIRECTEUR DE PUBLICATION : Ali SAÏB - Recteur de l'Académie
REDACTEUR EN CHEF : Didier LACROIX - Secrétaire Général de l'Académie
CONCEPTION, REALISATION, DIFFUSION : Thomas PRESTIGIACOMO (☎ : 04 42 91 71 23)
ce.ba@ac-aix-marseille.fr

Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/14-641-846 du 01/09/2014

RESTRUCTURATION DE LA DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES DU RECTORAT A LA RENTREE SCOLAIRE 2014

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement public et responsables des services d'affectation des personnels ATSS-ITRF-Direction-Inspection - Tous publics

Dossier suivi par : M. GAYRAUD, chef de la DIEPAT - Tel. : 04 42 91 72 26 - Fax : 04 42 91 70 06 - Mel. : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

La Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques du rectorat est restructurée comme suit à compter du 1er septembre 2014, avec les mêmes compétences et domaines d'activité.

Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

académie Aix-Marseille

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Adresse : rectorat de l'académie d'Aix-Marseille, place Lucien Paye, 13621 AIX-EN-PROVENCE cedex 1
Tel. : 04 42 91 72 26
Fax : 04 42 91 70 06
Mel : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

FONCTION	NOM	PRENOM	PIECE	N° TELEPHONE	ADRESSE ELECTRONIQUE
Chef de division	GAYRAUD	Philippe	A602	04 42 91 72 26	ce.diepat@ac-aix-marseille.fr
Secrétariat de division - Cumuls d'activité, congés de formation professionnelle, élections professionnelles	YAGUES	Sophie	A606	04 42 91 72 26	sophie.yagues@ac-aix-marseille.fr
Coordination AGORA - paye - tutrice relais SIRHEN	JACQUES	Marie-Hélène	A512	04 42 91 72 38	marie-helene.jacques@ac-aix-marseille.fr
BUREAU DIEPAT 3.01					
Chef du bureau des personnels administratifs et techniques (ATSS : administratifs, techniques, santé, social)	SAUVAGET	Sandrine	A604	04 42 91 72 28	sandrine.sauvaget@ac-aix-marseille.fr
Secrétariat du bureau	HEYDEL	Marie-Aude	A605	04 42 91 70 26	marie-aude.heydel@ac-aix-marseille.fr
Gestion des Attachés d'administration (y compris les directeurs de service)	CORDERO	Francine	A605	04 42 91 72 42	francine.cordero@ac-aix-marseille.fr
Gestion des SAENES lettres A à H lettres I à Z	 SILVE GELY	 Véronique Vincent	 A603 A603	 04 42 91 72 29 04 42 91 72 30	 veronique.silve1@ac-aix-marseille.fr vincent.gely@ac-aix-marseille.fr
Gestion des ADJAENES (C1, P2, P1) lettres A à I lettres J à Z	 BIDEAU CHARVIN	 Laure Laurent	 A609 A609	 04 42 91 72 33 04 42 91 72 34	 laure.bideau@ac-aix-marseille.fr laurent.charvin@ac-aix-marseille.fr
Gestion ADJAENES C2 + CDD et CDI du niveau de la catégorie A fonctions administratives	DUPONT	Guylaine	A601	04 42 91 72 32	guylaine.dupont@ac-aix-marseille.fr

Gestion des infirmiers	CANDILLIER	Caroline	A608	04 42 91 72 56	caroline.candillier@ac-aix-marseille.fr
Gestion des médecins – CTSS – ASS – ATEE	PALOT	Mireille	A608	04 42 91 72 37	mireille.palot@ac-aix-marseille.fr
Gestion des ANT (agents non titulaires), - fonctions administratives (département de Vaucluse, Alpes de Haute Provence, Hautes-Alpes), - fonctions médico-sociales - recrutement des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi	CORTI	Anne-Françoise	A607	04 42 91 72 57	anne.corti@ac-aix-marseille.fr
Gestion des ANT (agents non titulaires) - fonctions administratives (département des Bouches-du-Rhône)	CHEILAN	Joelle	A607	04 42 91 72 64	joelle.cheilan@ac-aix-marseille.fr
BUREAU DIEPAT 3.02					
Chef du bureau des personnels de direction, d'inspection, et de recherche - formation	CAMPION	Marie-Andrée	A611	04 42 91 74 37	marie-andr.campion@ac-aix-marseille.fr
Secrétariat du bureau, gestion des ANT-ITRF	BATTESTI	Tom	A610	04 42 91 72 46	tom.battesti@ac-aix-marseille.fr
Gestion des IA-IPR, IEN, emplois fonctionnels	BLANC	Caroline	613	04 42 91 72 35	caroline.blanc2@ac-aix-marseille.fr
Gestion des personnels de direction : - chefs d'établissement - chefs d'établissement adjoints	JUVENAL-LAMBERT GUISTETTO	Caroline Véronique	613 613	04 42 91 73 70 04 42 91 73 71	caroline.juvenal-lambert@ac-aix-marseille.fr veronique.guistetto@ac-aix-marseille.fr
Gestion des personnels de recherche et de formation	DELISLE DUBOIS	Valérie Sophie	A612 bis A612 bis	04 42 91 71 43 04 42 91 71 42	valerie.delisle@ac-aix-marseille.fr sophie.dubois@ac-aix-marseille.fr

Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération

DAREIC/14-641-299 du 01/09/2014

PROGRAMME INDIVIDUEL D'ECHANGES SCOLAIRES FRANCO-ALLEMAND AU SEIN DES PARTENARIATS ACADEMIQUES AVEC LES LÄNDER DE HAMBOURG ET DE BASSE-SAXE ADOSSE AU DISPOSITIF « BRIGITTE SAUZAY » - CAMPAGNE 2015

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements - Mesdames et Messieurs les Chefs de Division

Dossier suivi par : Mme HANVIC - Tel : 04 42 95 29 77 - Fax : 04 42 95 29 74 - Mel : marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr

Dans le cadre des conventions de partenariat signées avec la ville hanséatique de Hambourg le 14 juillet 2005 et avec le Land de Basse-Saxe le 4 décembre 2009 l'académie propose aux élèves germanistes des échanges individuels de 12 semaines (nouvelles directives de l'OFAJ depuis le 1er janvier 2012). Sont concernés particulièrement tous les élèves de la 4ème à la seconde ayant un minimum de deux ans d'apprentissage de l'allemand. Les élèves devront avoir 14 ans révolus le jour du départ en Allemagne.
Les élèves de troisième, candidats au diplôme national du brevet pour la session 2015 pourront, s'ils le souhaitent, passer les épreuves de l'examen, **dans leur académie d'origine**, lors de la **session de rattrapage en septembre.** Ils devront en avoir fait la demande auprès du chef d'établissement avant leur départ afin que ce dernier prenne toutes les dispositions nécessaires. En ce qui concerne l'épreuve orale d'histoire des arts qui fait partie des composantes obligatoires pour l'obtention du diplôme et qui se passe dans l'établissement scolaire, il conviendra de veiller à ce que les élèves puissent passer cette épreuve avant leur départ à l'étranger. À défaut, ils pourront passer l'épreuve écrite en septembre. De même, leur livret personnel de compétences devra être renseigné dans le temps imparti afin que la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun, également nécessaire à l'obtention du diplôme, puisse être attestée en connaissance de cause.

Nos élèves voyageront en groupe avec un accompagnement adulte et seront accueillis :

- par les familles et les établissements hambourgeois candidats du 3 avril 2015 au 4 juillet 2015,
- par les familles et les établissements candidats de Basse-Saxe du 17 avril 2015 au 11 juillet 2015.

En retour, en réciprocité,

- les élèves allemands des deux Länder seront accueillis par les familles et les établissements de l'académie du 12 septembre au 5 décembre 2015,

Procédure de candidature :

du 1er septembre au 15 octobre 2014 et quelle que soit la destination, tous les élèves postulants feront leur inscription en ligne et sur les deux applications aux adresses suivantes :

www.auslandsprogramme.hamburg.de/ac-aix-mrs-sauzay

http://3080.nibis.de/austausch_frankreich/index.php?L=0

Avant de renseigner le dossier de candidature, il est conseillé aux élèves, aux familles et aux professeurs de prendre connaissance du cahier des charges de l'inscription et d'imprimer les consignes :

- pour Hambourg les consignes sont indiquées au sein de l'application
- pour Basse-Saxe les consignes sont jointes en annexe.

Les informations fournies par les familles demeurent strictement confidentielles et permettent de former les binômes par affinités.

Réception à la DAREIC des dossiers de candidatures :
Les 3 exemplaires du dossier de candidatures (pour les deux Länder) dûment renseignés, datés et signés (parents, élèves, chef d'établissement), accompagnés de la recommandation de l'établissement scolaire sont à renvoyer par le chef d'établissement à la DAREIC à l'attention de Marie-Pierre Hanvic pour le 19 octobre 2015, délai de rigueur.
Les dossiers de candidatures qui seront reçus à la DAREIC sont considérés comme validés par les chefs d'établissement.

Dates des résultats et informations de la création des binômes aux parents et établissements scolaires :

- pour le Land de Hambourg : à partir du 8 décembre 2014
- pour le Land de Basse-Saxe : à partir du 13 décembre 2014

Les établissements et les familles concernés recevront pour chaque candidat retenu le formulaire rempli par son correspondant allemand.

Après l'échange, les élèves doivent rédiger un compte rendu de leur séjour d'un minimum de deux pages (format A4), qui mentionne notamment : l'appréciation générale sur le séjour, sur l'accueil dans la famille et dans l'établissement allemand, des indications sur les découvertes les plus marquantes, les progrès linguistiques et interculturels et éventuellement les problèmes rencontrés.

Une subvention forfaitaire pour frais de voyage – peut être accordée par l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse dans le cadre du programme Brigitte Sauzay et sera versée après l'échange, sur présentation par l'élève du compte rendu de son séjour et d'un certificat de scolarité attestant la présence aux cours établi par l'établissement allemand d'accueil.
Ces documents doivent être adressés en pièces originales à l'OFAJ et copie à la DAREIC.

Attention : La demande de subvention, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire de la famille, est à renseigner après l'attribution du correspondant allemand et sera renvoyée, dûment datée et signée, par l'établissement en deux exemplaires à la DAREIC. Toute demande de subvention non renseignée correctement sera renvoyée à l'établissement.

Aspects pédagogiques :

a- critères de choix pour les candidatures : les équipes pédagogiques et le chef d'établissement veilleront à vérifier :

- le niveau des résultats des élèves, afin de leur permettre, après leur séjour à l'étranger, de réintégrer sans difficultés particulières le cursus normal de leurs études, sachant que les élèves **qui auront fait le choix de cette mobilité ne devront en conséquence pas être pénalisés dans leur parcours scolaire malgré les différences entre les programmes et les méthodes de travail en vigueur dans chacun des deux pays.**
- leur aptitude à s'adapter et motivation à un nouvel environnement scolaire et familial ;
- l'affinité de leurs goûts et centres d'intérêts ;
- les conditions d'accueil familial et les activités extra scolaires envisagées.

b- suivi pédagogique :

- l'établissement d'accueil coopère avec l'établissement d'origine en vue d'élaborer un programme pédagogique qui tienne compte du niveau, des besoins individuels et des souhaits de l'élève concerné ;
- les élèves doivent avoir un niveau en allemand leur permettant de s'orienter et de communiquer plus facilement, surtout au début, avec la famille et au sein de l'établissement ;
- le succès de l'échange tient pour une grande part au soutien pédagogique dont bénéficie l'élève durant son séjour auprès de l'établissement d'accueil en accord avec l'établissement d'origine ;
- ce programme pédagogique doit préciser plus particulièrement dans quelles matières et dans quel groupe de travail l'élève participe aux cours.

Dans toute la mesure du possible, l'élève suit les mêmes cours que son partenaire.
Il est important que les enseignants fassent participer activement les élèves par des exposés, par des questions et par une évaluation individuelle.
L'élève accueilli doit trouver pleinement sa place dans le dispositif pédagogique et dans la classe, le rôle du professeur tuteur est en conséquence primordial pour l'intégration de l'élève accueilli tant dans la classe qu'au sein de l'établissement.

A la fin de son séjour, l'élève reçoit un rapport concerté par l'équipe pédagogique et validé par le chef d'établissement, dans lequel sont évaluées sa participation aux différents enseignements et son intégration dans la communauté scolaire.

Conseils pour remplir le dossier de candidature :

Le dossier de candidature joue un rôle essentiel dans le choix du futur correspondant, déterminant pour la réussite de l'échange qui engagera le candidat pour 24 semaines d'échange. Il est destiné à définir le profil du candidat de la façon la plus précise possible pour permettre le choix le plus adapté d'un correspondant. Les informations doivent être sincères et sont tenues confidentielles.

NB : Dans le cas où le nombre des élèves de l'académie, candidats à l'échange, serait supérieur au nombre de dossiers de candidatures présentés par les deux Länder Hambourg et Basse-Saxe, les établissements de l'académie ayant un ou plusieurs établissements partenaires allemands s'efforceront de les solliciter afin que leurs élèves ayant fait acte de candidature puissent mener à bien leur projet de mobilité « Sauzay ». Dans ce cas, les familles concernées, en lien avec les établissements et familles d'accueil, devront veiller à organiser voyage et séjour de manière individuelle.

En conséquence, les équipes pédagogiques sont invitées de bien vouloir informer les élèves et les familles de l'ensemble de ces dispositions.

Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

ANNEXE

Programme Sauzay 2015
dans le cadre
Partenariat académique le Land de Basse Saxe
Procédure pour la saisie en ligne du dossier de candidature
du 1er septembre 2014 jusqu'au 15 octobre 2014

Lien de l'application en ligne pour saisir le dossier de candidature :

http://3080.nibis.de/austausch_frankreich/index.php?L=0

Une fois la connexion établie :
-cliquer sur le drapeau français (se trouve dans le bandeau bleu en haut de la page)
-cliquer sur le crayon (à gauche de la page) pour accéder au dossier de candidature

-l'élève avec ses parents doit saisir le dossier de candidature :
les éléments portés dans ce dossier doivent correspondre au profil du candidat. Ce sont ces informations qui permettront la création du binôme avec un élève allemand.

Tous les items doivent être renseignés (si pas d'éléments il convient d'indiquer : néant)
A l'étape n° 2, il faut être en mesure de télécharger une photo d'identité couleur.

L'application vous permet avant de valider votre saisie de faire des modifications.
Egalement avant de valider, il convient d'imprimer votre dossier de candidature ainsi que le document concernant l'avis de votre établissement scolaire.

Dès lors, il conviendra de remettre ce dossier, en 3 exemplaires, à votre professeur d'allemand, qui devra ainsi que le chef d'établissement, y apposer leur recommandation.
Le chef d'établissement devra faire parvenir pour le 19 octobre 2014 au plus tard ce dossier à l'adresse suivante :

Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille
DAREIC à l'attention de Marie-Pierre Hanvic
Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence Cedex 1

Les services académiques vérifieront la création des binômes proposés par nos homologues de Basse-Saxe, après cette validation l'élève recevra (à partir du 13 décembre 2014) sur son adresse électronique* le code de son partenaire ; il pourra alors se rendre à nouveau sur l'application à la rubrique « code partenaire » saisir ce code et l'envoyer comme indiqué pour avoir connaissance du profil du correspondant attribué.

Rappel des dates des séjours :
Les élèves français séjourneront en Basse-Saxe du 17 avril 2015 au 11 juillet 2015
Les élèves allemands séjourneront dans l'académie d'Aix-Marseille du 12 septembre au 5 décembre 2015.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec la Délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération auprès de :
marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr

* conseil : adresse électronique utilisée normalement par l'élève : les parents sont vivement invités à vérifier avec leur enfant les informations qui seront adressées sur celle-ci.

Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération

DAREIC/14-641-300 du 01/09/2014

OFFICE FRANCO-ALLEMAND POUR LA JEUNESSE - PROGRAMME « BRIGITTE SAUZAY » D'ECHANGES INDIVIDUELS D'ELEVES DE MOYENNE DUREE ENTRE LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE - HORS PARTENARIATS ACADEMIQUES

BO n° 23 du 5 juin 2014 : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=79837

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements - Mesdames et Messieurs les Chefs de Division

Dossier suivi par : Mme HANVIC - Tel : 04 42 95 29 77 - Fax : 04 42 95 29 74 - Mel : marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr

L'OFAJ soutient en étroite coopération avec l'Académie et les autorités scolaires allemandes, un programme d'échanges individuels de moyenne durée entre la France et l'Allemagne.

Elèves concernés :

tous les élèves de la 4ème à la 1ère apprenant l'allemand depuis au moins 2 ans
Le choix des dates de l'échange est du ressort des participants et des établissements scolaires.
Les élèves de troisième, candidats au diplôme national du brevet pour la session 2015 pourront, s'ils le souhaitent, passer les épreuves de l'examen, **dans leur académie d'origine**, lors de la **session de rattrapage en septembre.** Ils devront en avoir fait la demande auprès du chef d'établissement avant leur départ afin que ce dernier prenne toutes les dispositions nécessaires. En ce qui concerne l'épreuve orale d'histoire des arts qui fait partie des composantes obligatoires pour l'obtention du diplôme et qui se passe dans l'établissement scolaire, il conviendra de veiller à ce que les élèves puissent passer cette épreuve avant leur départ à l'étranger. À défaut, ils pourront passer l'épreuve écrite en septembre. De même, leur livret personnel de compétences devra être renseigné dans le temps imparti afin que la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun, également nécessaire à l'obtention du diplôme, puisse être attestée en connaissance de cause.
Les élèves sont invités à régler toutes ces questions avec le chef d'établissement et l'équipe enseignante bien avant leur départ.

Déroulement de l'échange :

le jeune Français séjourne en Allemagne, trois mois. Le Choix de la période est laissé à l'initiative des équipes éducatives partenaires. L'élève est hébergé à titre gracieux dans la famille de son correspondant et assiste au cours dans l'établissement partenaire pendant un minimum de six semaines.
A son tour, le jeune Allemand séjourne en France. Il assiste aux cours dans l'établissement de son correspondant et est hébergé dans sa famille (il y a donc réciprocité et non simultanéité).
L'élève intéressé contacte le chef d'établissement ou le professeur d'allemand pour trouver un élève allemand désireux de participer à l'échange. Ce dernier sera recherché en priorité dans

l'établissement partenaire. Les élèves peuvent également rechercher un partenaire sur le site internet de l'OFAJ :
http://www.OFAJ.org/petites-annonces

Le chef d'établissement et le(s) professeur(s) concerné(s) décident ensemble de la participation à l'échange.

Les informations relatives à l'évaluation des compétences acquises lors du séjour dans l'établissement partenaire sont disponibles à partir du lien :
http://www.ofaj.org/sites/default/files/Grille%20d%27%C3%A9valuation_Bewertungsbogen.pdf

Le dossier de candidature est adressé par le chef d'établissement à l'établissement et à la famille d'accueil allemands.
Les frais de transport et de séjour liés à l'échange sont à la charge des familles. En règle générale chaque famille d'accueil prend en charge les frais supplémentaires liés à la présence de l'élève hôte. Les familles devront veiller à ce que les dépenses soient équilibrées de part et d'autre.
L'OFAJ accorde, dans la limite des crédits budgétaires disponibles, une subvention pour les frais de transports, cette subvention est différente selon le Land de destination.
La subvention ne peut être accordée que si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- l'échange revêt un **caractère effectif de réciprocité** ;

- la durée du séjour de l'élève et de celui de son correspondant dans le pays partenaire est :
. d'une **durée de 3 mois consécutifs** (soit 84 jours dont 6 semaines au moins de scolarité) **pour les élèves de 3ème, 2de et 1ère,**
. d'une **durée de 2 mois consécutifs** (soit 56 jours dont 6 semaines au moins de scolarité) **pour les élèves de 4ème** ;

- la demande de subvention, **complète** et signée par le chef d'établissement, doit être arrivée à l'Ofaj par l'intermédiaire de la D.A.R.E.I.C. **au moins un mois avant le départ** de l'élève (date de réception à l'Ofaj faisant foi) ;

- à son retour, l'élève adresse à l'Ofaj, bureau de Berlin (Molkenmarkt 1, 10179 Berlin), **dans un délai d'un mois**, un compte rendu de son séjour de deux pages minimum et une attestation de scolarité remplie par l'établissement partenaire, une copie de ces documents sont adressés à la D.A.R.E.I.C.
Il convient de souligner que la participation au programme Sauzay est une démarche individuelle et privée dont la responsabilité incombe aux familles et aux élèves. Les services académiques et l'Ofaj ne peuvent être tenus pour responsables de la suite donnée aux candidatures et du bon déroulement de l'échange.

Le dossier de candidature et demande de subvention sont à télécharger sous les liens suivants :
http://www.ofaj.org/programme-brigitte-sauzay

Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération

DAREIC/14-641-301 du 01/09/2014

OFAJ - PROGRAMME D'ECHANGES VOLTAIRE - CAMPAGNE 2015-2016

BO n° 23 du 5 juin 2014 : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=79837

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements - Mesdames et Messieurs les Chefs de Division

Dossier suivi par : Mme HANVIC - Tel : 04 42 95 29 77 - Fax : 04 42 95 29 74 - Mel : marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr

L'appel à candidatures pour 2015-2016 relatif au programme d'échanges Voltaire intéresse :

- les élèves de seconde des lycées d'enseignement généraux et technologiques
- les élèves de seconde des lycées professionnels (élèves sous statut-scolaire)
- les élèves de 3ème

qui étudient l'allemand (en LV1 ou LV2) et possèdent un niveau satisfaisant dans cette langue.

Modalités de candidature

La fiche de candidature doit être renseignée en ligne (http://programme-voltaire.xialys.fr/) puis imprimée et jointe aux autres pièces du dossier. En cas d'impossibilité d'accès à internet, la fiche jointe en annexe pourra être utilisée.

Le dossier de candidature, établi en trois exemplaires, est remis au chef d'établissement **au plus tard le 6 novembre 2014**. Il comporte :
- **la fiche de candidature** dûment renseignée et comprenant l'accord parental ou du représentant légal et l'avis circonstancié de l'équipe pédagogique et du chef d'établissement ;
- une **lettre de motivation** de l'élève, rédigée **en français**, à l'attention de son chef d'établissement ;
- un **courrier en allemand**, destiné au futur partenaire et à sa famille, dans lequel le candidat se présente de façon personnelle et détaillée, et expose les motivations qui l'incitent à partir en Allemagne pendant six mois et à accueillir en retour un jeune d'Allemagne ;
- au minimum **6 photos** présentant la famille du candidat, son lieu de résidence, son lycée, ses activités préférées ainsi que tout autre élément propre à éclairer sa personnalité et ses goûts et intérêts personnels ou son cadre de vie ; les photos sont collées ou imprimées sur une ou plusieurs feuille(s) de format A 4 ;
- une **lettre de motivation** rédigée par le ou les parents, ou le représentant légal du candidat, décrivant la famille et exposant la conception qu'elle se fait de l'échange (cette lettre peut être rédigée en français) ;
- une copie des **deux derniers bulletins scolaires** de l'année précédente (classe de troisième ou de quatrième pour les élèves de troisième) ;
- une **lettre de recommandation** d'un professeur de l'année précédente (facultatif).

Tout dossier incomplet sera refusé.

Le chef d'établissement remet le dossier **impérativement pour le 17 novembre 2014** au délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC) correspondant académique de l'OFAJ auprès du recteur et pour les élèves des lycées professionnels, à l'IEN- ET - EG d'allemand.
Après analyse des dossiers, la DAREIC et les corps d'inspection IA-IPR d'allemand et EIEN-ET/EG d'allemand classent en commun les candidatures.
Les dossiers retenus et la liste des candidats sont adressés par la DAREIC à la Centrale Voltaire à l'adresse suivante : Centre Français de Berlin, Centrale Voltaire, Müllerstraße 74, D - 13349 Berlin pour le 1er décembre 2014.
La sélection des candidats s'effectue au début du mois de janvier 2015. Le candidat et sa famille sont informés à la fin du mois de janvier 2015 par courrier. La participation au programme Voltaire est conditionnée par le niveau scolaire et la motivation de l'élève ainsi que par le nombre de candidats allemands.

Financement :
La participation au programme n'entraîne pas de frais d'adhésion. La réciprocité de l'accueil permet cette gratuité. Les élèves participant au programme Voltaire peuvent effectuer une demande de subvention auprès de l'Office franco-allemand pour la jeunesse. Celle-ci leur sera accordée par la Centrale Voltaire dans les limites fixées par les directives de l'Ofaj et après réception des deux comptes-rendus d'échange. Elle comprend une bourse de 250 € pour les dépenses d'ordre culturel et une subvention pour frais de transport selon la grille figurant dans les directives de l'Ofaj (double taux).
Cette grille est consultable à l'adresse suivante : http://www.OFAJ.org/sites/default/files/Pages de Directives-2.pdf

Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération

DAREIC/14-641-302 du 01/09/2014

ECHANGES FRANCO-ALLEMANDS - PROJETS-IN / IN-PROJEKTE, RESEAU DES PROJETS SCOLAIRES FRANCO-ALLEMANDS, INTERCULTURELS, INTERDISCIPLINAIRES ET INNOVANTS - APPEL A PROJETS POUR L'ANNEE 2015

BO n°23 du 5 juin 2014 : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=79826

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements - Mesdames et Messieurs les Chefs de Division

Dossier suivi par : Mme HANVIC - Tel : 04 42 95 29 77 - Fax : 04 42 95 29 74 - Mel : marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr

Le programme « Projets-IN / le réseau des projets scolaires franco-allemands, interculturels, interdisciplinaires et innovants », anciennement « Réseau des projets scolaires franco-allemands », a été créé conjointement par le ministère de l'éducation nationale français (MEN) et la conférence permanente des ministres de l'éducation des Länder (KMK) en coopération avec l'Office franco-allemand pour la jeunesse (Ofaj) dans le cadre du « programme de coopération et de développement du réseau des filières bilingues à profil franco-allemand » lancé par les gouvernements français et allemand en 1995 (déclaration conjointe franco-allemande du 7 décembre 1995, puis sommets franco-allemands de Weimar en 1999 et de Fribourg en 2001).
L'objectif de ce programme est de promouvoir les **échanges d'élèves** (échanges de classes) par la mise en œuvre d'une **pédagogie interdisciplinaire et interculturelle de projet** dans un contexte franco-allemand.
Le présent appel à projets pour l'année 2015 vise à encourager la création effective d'un réseau d'établissements répondant à cet objectif.
Les projets sélectionnés bénéficieront, au titre des échanges de classes, d'une subvention versée par l'Ofaj. Les échanges soutenus permettront la réalisation de projets scolaires franco-allemands à **caractère interdisciplinaire, interculturel et innovant**.

Conditions de participation

Peuvent répondre au présent appel à projets tous les établissements scolaires français du second degré (premier ou second cycle) qui remplissent simultanément les deux conditions suivantes :
1 - Avoir obligatoirement un établissement partenaire en Allemagne avec lequel ils constituent un tandem dont **au moins l'un des deux membres** propose un apprentissage intensif de la langue du pays partenaire.
- Si l'établissement scolaire de France a une section européenne ou internationale d'allemand, une section AbiBac ou bien s'il est lycée franco-allemand, il peut former un tandem avec tout établissement scolaire en Allemagne.
- Si l'établissement scolaire de France n'offre pas d'enseignement spécifique de l'allemand, il doit

former un tandem franco-allemand avec un établissement à filière bilingue de français, avec un établissement à filière AbiBac, ou encore avec un établissement enseignant le français dès la 5ème classe.
Le partenariat entre établissements peut s'inscrire dans le cadre d'un appariement existant ou être créé spécifiquement pour le projet. Dans ce dernier cas, il est souhaitable que l'établissement choisi soit issu du Land partenaire de l'académie.

2 - Prévoir la réalisation d'un projet interdisciplinaire, à dimension interculturelle franco-allemande et à caractère innovant.
Le projet portera sur l'année 2015. Toutes les rencontres devront se réaliser entre janvier et octobre 2015.
Les échanges peuvent être réalisés dans la localité du partenaire (hébergement en famille) ou en tiers-lieu (hébergement en auberge de jeunesse, en centre de séjour, etc.).
Le déroulement du projet et la date des échanges prévus sont fixés conjointement par les deux établissements partenaires.
Les établissements qui étaient précédemment membres du « réseau de coopération des filières bilingues à profil franco-allemand » devront également, pour pouvoir participer au programme « Projets-IN » répondre au présent appel à projets.

Procédure de candidature :

Un seul dossier de candidature est déposé par projet et par tandem d'établissements, les enseignants responsables du projet remplissent le dossier de candidature disponible sur le site internet de l'OFAJ à l'adresse suivante :
http://www.ofaj.org/projets-in

et le retournent à l'OFAJ **avant le 7 novembre 2014**, délai de rigueur, à l'adresse suivante :
Office franco-allemand pour la Jeunesse, Projets-IN Molkenmarkt 1, 10179 Berlin, **Allemagne**

Un seul dossier de candidature doit être déposé par projet et par tandem d'établissements.
Chaque dossier devra faire apparaître l'accord explicite des deux chefs d'établissement (remplir l'annexe 1 du dossier de candidature).
Aucun dossier n'émanant pas d'un tandem d'établissements et ne comportant pas l'accord des deux chefs d'établissement ne pourra être retenu**.**

Vous voudrez assurer à la présente circulaire la plus large diffusion possible.

Les établissements faisant acte de candidature voudront bien adresser à la DAREIC une copie du dossier de candidature.

Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille